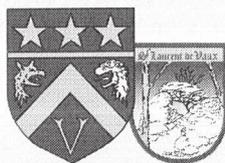


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 juin 2021 A 20 HEURES 30**



**Délibération n° 2021 06 21 n° 11 : SCOLAIRE -
Subvention de fonctionnement à l'école privée
"Jean-Baptiste" pour les classes maternelles -
année scolaire 2020-2021.**

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 14/06/2021
En exercice :	33	
Présents :	27	Affichage de la convocation : 15/06/2021
Pouvoirs :	5	
Votants :	32	Affichage du compte rendu : 23/06/2021
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMIN, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Sylvie RAZY, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA, Véronique DUMAS, Aline DURAND, Roland BADOIL, Carine BERNY, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM.		
Absents ayant remis pouvoir:		
Mme Chantal BERTHILLON donne pouvoir à Mme Danielle CHARVOLIN Mme Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES donne pouvoir à Mme Isabelle VIDAL M Jean-Pierre NEMOZ donne pouvoir à M Joao DA ROCHA Mme Frédérique DAMON donne pouvoir à M Daniel JULLIEN M Matthieu VERPILLAT donne pouvoir à M Sylvère MATHIEU		
Absents ou excusés :		
Mme Fatima HIMEUR		

Mme Béatrice DUMORTIER est nommée secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

Depuis la loi pour l'école de la confiance, l'instruction est obligatoire à partir de 3 ans. Conséquence de l'abaissement de l'âge de l'école obligatoire, les communes doivent participer aux dépenses de fonctionnement des écoles maternelles privées sous contrat avec l'État.

Ainsi, à l'instar des classes élémentaires, ce sont donc l'ensemble des dépenses de fonctionnement qui doivent être prises en compte dans la fixation du forfait communal.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il convient de déterminer, pour l'année scolaire 2020-2021, le montant des subventions de fonctionnement attribuées à l'école privée "Jean Baptiste" pour les classes maternelles.

Le montant de la subvention est égal :

Nombre d'élèves des classes maternelles de l'école privée résidant à Vaugneray x forfait communal

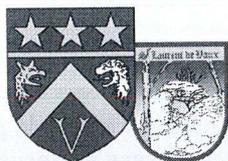
Définition du forfait communal : Montant des frais engagés (entretien de bâtiment, eau, chauffage, éclairage, téléphone, salaires personnel d'entretien, fournitures scolaires, crédit bureau, entretien de matériel) au cours de l'exercice 2020 pour l'école maternelle publique / Nombre d'élèves fréquentant l'école maternelle publique

Ainsi, le forfait communal de la commune par élève de classe maternelle est de : **1 255, 94 €**

Nombre d'élèves fréquentant l'école maternelle publique	185
Montant des dépenses de fonctionnement	232 349, 15 €

La subvention à l'école privée « Jean-Baptiste » s'élève à **101 731, 25 €**.
Nombre d'élèves des classes maternelle de l'école privée résidant à Vaugneray x forfait communal : 81 x 1 255, 94 €

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 juin 2021 A 20 HEURES 30



Délibération n° 2021 06 21 n° 11 : SCOLAIRE -
Subvention de fonctionnement à l'école privée
"Jean-Baptiste" pour les classes maternelles -
année scolaire 2020-2021.

Le montant de 2020 était de 103 513,50 €

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'éducation,
Vu le projet de convention,

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :*
**32 suffrages exprimés : 32 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

VOTE une subvention de fonctionnement de **101 731, 25 €** pour l'année scolaire 2020-2021 à l'école privée "Jean-Baptiste" pour les classes maternelles ;

APPROUVE la convention relative aux modalités de participation de la commune aux dépenses de fonctionnement ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ;

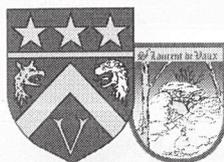
DIT QUE le montant en sera prélevé à l'article 6574.212 "Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé" du budget 2021 dûment provisionné.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le
24/06/2021
et de la publication en mairie le 24/06/2021

Pour copie certifiée conforme
Au registre des délibérations
Le Maire
Daniel JULLIEN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 juin 2021 A 20 HEURES 30**



Délibération n° 2021 06 21 n° 11 : SCOLAIRE -
Subvention de fonctionnement à l'école privée
"Jean-Baptiste" pour les classes maternelles –
année scolaire 2020-2021.

ANNEXE DETAIL DES DEPENSES DE FONTIONNEMENT –

Extraction CA 2020		Vaugneray	Saint Laurent de Vaux			Total maternelle
<i>Fonction nature</i>	<i>Libellé nature</i>	Ecole maternelle	Ecole Regroupée	Clé de répartition	Montant par cycle	
		<i>211</i>	<i>213</i>			
6064	Livres	0,00	574,88	50%	287,44	287,44
6067	Fournitures scolaires	5 822,21	2 087,99	50%	1 044,00	6 866,21
6156	Maintenance	2 053,75	2 759,30	50%	1 379,65	3 433,40
6161	Multirisques	186,97	0,00	50%	0,00	186,97
6228	Divers	0,00	108,00	50%	54,00	54,00
6262	Frais de télécommunications	586,72	370,10	50%	185,05	771,77
6283	Frais de nettoyage des locaux	5 076,00	0,00	50%	0,00	5 076,00
60611	Eau et assainissement	1 959,79	372,42	50%	186,21	2 146,00
60612	Energie - Electricité	7 768,86	1 464,56	50%	732,28	8 501,14
60632	Fournitures de petit Equip.	270,89	544,72	50%	272,36	543,25
61558	Entretien réparat°autr fournit	3 110,60	1 978,74	50%	989,37	4 099,97
615221	Bâtiments publics	1 216,26	211,18	50%	105,59	1 321,85
Total 011	Charges à caractère général	28 052,05	0,00	50%	4 948,51	33 000,56
Total 012	Dépenses de personnel scolaire	188 981,03				188 981,03
	Dépenses administratif	6 024,29				6 024,29
	TOTAL					228 005,87

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Délibération n° 2021 06 21 n° 11: SCOLAIRE- Subvention de

Objet de l'acte : fonctionnement à l'école privée "Jean-Baptiste" pour les classes
maternelles - année scolaire 2020-2021

.....
Date de décision: 21/06/2021

Date de réception de l'accusé 24/06/2021

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2021062111_11

Identifiant unique de l'acte : 069-200047785-20210621-2021062111_11-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .5 .3

Finances locales

Subventions

Subventions accordées à des associations

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : delib 11-002.pdf (99_DE-069-200047785-20210621-2021062111_11-
DE-1-1_1.pdf)